



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 21 mars 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2016/45 de la Municipalité, du 16 juin 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.– pour permettre la transformation et la mise en conformité de la halle du Boscal ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de 10 ans, la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique 6601.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 6601.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit, mentionné sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt et un mars deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 21 mars 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2016/69 de la Municipalité, du 15 décembre 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.– destiné au remplacement des instances informatiques OFIGER et COGITAS ;
2. d'amortir annuellement sur une durée de cinq ans les dépenses mentionnées sous chiffre 1 ci-dessus, par la rubrique 4900.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, Service du logement et des gérances et par la rubrique 3922.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction des sports et de la cohésion sociale, Service social Lausanne ;
3. de faire figurer sous la rubrique 4900.390 « Imputations internes » du budget de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, Service du logement et des gérances et par la rubrique 3922.390 « Imputations internes » du budget de la Direction des sports et de la cohésion sociale, Service social Lausanne, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionnée sous chiffre 1 ci-dessus ;
4. de balancer le compte d'attente n° 1500.581.140 ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus ;
5. d'autoriser la Municipalité à porter au budget le montant nécessaire aux charges financières et d'exploitation destiné au remplacement des instances informatiques OFIGER et COGITAS.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt et un mars deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 21 mars 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2017/1 de la Municipalité, du 12 janvier 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'250'000.– pour la construction du Terrain d'aventure de Malley ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever CHF 150'000.– sur le Fonds du développement durable au sens des critères d'attribution définis par son règlement d'application du 25 septembre 2012 ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 après déduction du prélèvement du crédit sous chiffre 2 à raison de CHF 110'000.– par la rubrique 4900.331 du Service du logement et des gérances ;
4. de faire figurer sous la rubrique 4900.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
5. de balancer les dépenses du compte d'attente (5010.582.501), par prélèvement sur le crédit alloué sous chiffre 1 ;
6. d'accorder un crédit spécial de CHF 270'200.– pour 2017 pour le personnel de la FASL sous la rubrique 5010.365 du Secrétariat général EJQ – subventions à des institutions.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt et un mars deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 21 mars 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M^{me} et M. Carole et Olivier Jaques et consorts (83 signatures) : « Lausanne – Echallens – Bercher (LEB), communes de Lausanne et Prilly. ‘Lausanne-Chauderon – Union-Prilly’ : nouveau tunnel » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

le renvoi de cette pétition au Grand Conseil comme objet de sa compétence, en vertu de l’article 73 *litt. c*) du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt et un mars deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 21 mars 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Fabrice Moscheni : « Réfrigérateurs en libre-service : réduire le gaspillage alimentaire et améliorer le lien social » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt et un mars deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 21 mars 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M^{mes} Marie-Christine Baume, Mireille Cornaz et consorts (404 signatures) : « Pour sauver la forêt de Bois-Mermet » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt et un mars deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 21 mars 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Séverine Evéquoz et consorts : « STOP au glyphosate et aux pesticides à Lausanne ! » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt et un mars deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 21 mars 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Éliane Aubert : « Pour étudier l'introduction du coworking dans l'administration communale lausannoise » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt et un mars deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 21 mars 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Claude-Alain Voiblet « *Subventions communales pour l'achat de vélos et de batteries électriques : stopper la politique de l'arrosoir qui bénéficie aux citoyens aisés !* » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt et un mars deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 21 mars 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Guy-Pascal Gaudard « *‘Métamorphose’ de la sécurité, renforçons la police de proximité !* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt et un mars deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 21 mars 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Benoît Gaillard « *Moins de sommets sur le Plateau : pour un plan communal anti-pics de pollution.* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt et un mars deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 21 mars 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Daniel Dubas et consorts « *Remonter la pente avec des vélos-cargo électriques à Lausanne.* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt et un mars deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 21 mars 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Jacques Pernet demandant à la Municipalité d'étudier l'inclusion d'un chapitre 'transversal' intitulé 'retombée économiques' dans les préavis et rapports-préavis ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt et un mars deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 21 mars 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Séverine Evéquoze et consorts « *Des grainothèques pour favoriser l'échange et la diversité génétique des plantes cultivées* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt et un mars deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 21 mars 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Léonore Porchet et consorts : « *Pour que Lausanne rejoigne le Rainbow Cities Network* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt et un mars deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 21 mars 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Florence Bettschart Narbel « *Pour une redynamisation du commerce lausannois* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt et un mars deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 21 mars 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour un tram sans barreau » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt et un mars deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 21 mars 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Guillaume Morand et consorts (6619 signatures) : « Sauvons la forêt du Flon, rampe Vigie-Gonin, non merci ! » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt et un mars deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :